

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 FEVRIER 2007

Etaient présents : MM. LOLLIOZ - LE VOT - Mme BOKAN – M. RAPAILLE
GERVAIS - Mme DULAC – MM. BISCH – BORDIER - HOUILLON
Mmes KEULEN – BRISSON – BONAMY - M. POULTEAU
Mme MERCIER - M. BESCO - RIVAILLIER - Mme DEBIEU
M.DELMAS

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : Mme CAGNET (pouvoir à Mme KEULEN)
Mme PIERRE (pouvoir à Mme DULAC)
Mme TESTU (pouvoir à Mme MERCIER)
M. TANCEREL (pouvoir à M. POULTEAU)
Mme TAMMAM (pouvoir à M. BISCH)
Mme STRIOLO (pouvoir à M. BESCO)
M. DUPREY (pouvoir à M. HOUILLON)
M. JULIEN LABRUYERE (pouvoir à M. RIVAILLIER)
Mme JOUHANEAU (pouvoir à M. DELMAS)

Absent : MM. MARTIN-MOULINNEUF - BEAUVAL

Mme Christine MERCIER, Secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2006

Aucune remarque n'ayant été formulée, le compte rendu est adopté par :
25 voix Pour et 2 voix Contre (M. DELMAS, Mme JOUHANEAU)

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'ANNEE 2007

M. RAPAILLE expose que, conformément à la loi, un débat sur les orientations générales du budget doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget.

La loi de finances pour 2007 décrit la stratégie des finances publiques et donne des indications sur le contexte économique et financier du pays ainsi que des indications sur le concours financier de l'état en faveur des collectivités locales.

A. Les éléments fondateurs de la programmation budgétaire de l'état

- Croissance prévue en 2007 : 2%
- Pour la zone euro : 2.5%
- L'augmentation prévisionnelle des prix (hors tabac) 1.8%
- L'objectif prioritaire : le désendettement de l'Etat

L'essentiel des dispositions de la loi de finances pour les finances locales :

- Le plafonnement des impôts directs (le bouclier fiscal). L'état prélève le remboursement sur la DGF.

.../...

- La poursuite de la réforme de la taxe professionnelle : la part salaire est progressivement supprimée depuis 5 ans. Depuis 2006, dégrèvement systématique au titre des investissements nouveaux et à compter de 2007, la cotisation est plafonnée à 3.5 % de la valeur ajoutée.
En 2005, l'état assumait déjà 36% du produit de la taxe professionnelle.
La dotation compensatrice de la taxe professionnelle (DCTP) affiche une baisse d'environ 11%
- Reconduction en 2007 du contrat de croissance et de solidarité avec les collectivités territoriales. Ce contrat qui date de 1999 est reconduit cette année en attendant une refonte totale de la fiscalité locale qui interviendrait après les élections.
A cet effet le gouvernement a mis en place deux instances de réflexion et de coordination
 La CNFP (conférence nationale des finances publiques)
 Le COFIPU (conseil d'orientation des finances publiques)
L'objet de ces instances : débattre sur les aides de l'état, renforcer la péréquation, rénover la fiscalité locale, tendre vers l'alignement de l'évolution des dépenses locales sur l'inflation.
- Les hypothèses de calcul pour les recettes de l'Etat :
Augmentation de la DGF de 0.6% (pour Magny les Hameaux)
Revalorisation des valeurs locatives foncières : + 1.8%
FCTVA : taux de concours de l'Etat, inchangé : 15.4828%
Recettes Etat hors DGF : 47 000 € touchés (liée à la Politique de la Ville)
Subvention Région : 162 000 €
Subvention Département : 163 000 €

B. Le contexte socio économique de la commune

Population : 9150 au dernier recensement

Scolarité :

Elèves de maternelle : 439) En 2005 : 1161
De primaire : 738) 1177 En 2006 : 1204

De collège : 501

Emploi :

Demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE : 230 en Décembre 2006 en catégorie 1

Le nombre de Rmistes : 52

En 2006, le pôle emploi a suivi 156 demandeurs d'emploi dont 111 non inscrits à l'ANPE.

C. Contexte financier de la commune

Etat de la dette (sans nouvel emprunt)

Année 1995 au 1 janvier	4 068 743.07 €
Année 1996	4 129 969 .48 €
Année 1997	3 551 829.20 €
Année 1998	3 617 133.04 €
Année 1999	3 241 634.89 €
Année 2000	2 862 603.04 €

Année 2001 au 1 janvier	2 422 212.80 €
Année 2002	2 311 597.91 €
Année 2003	1 920 352.24 €
Année 2004	1 862 353.58 €
Année 2005	1 507 777.73 €
Année 2006	1 604 171.76 €
Année 2007	1 442 940.23 €

L'endettement par habitant était de :

- 469.02 € en 1995
- 175 € en 2006

Il sera de 157€ en 2007

La moyenne départementale pour les communes de la strate est de 550 €

Remboursement en capital et intérêts

années	capital	intérêts	total
2001	415 513.80 €	151 893.51 €	567 406.51 €
2002	390 830.21 €	131 038.41 €	521 868.62 €
2003	367 729.16 €	102 663.01 €	470 392.17 €
2004	351 196.14 €	85 439.15 €	436 635.29 €
2005	304 622.82 €	66 691.65 €	371 314.47 €
2006	327 479.13 €	61 034.98 €	388 514.11 €
2007	308 561.90 €	46 070.89 €	354 632.79 €

Les orientations budgétaires générales

Le budget prévisionnel devra respecter les engagements pris avec la population et offrir des services de qualité aux administrés avec une politique tarifaire adaptée.

Les taux des impôts ont été modifiés en 2006.

En 2005	Taux de Magny	Taux moyens communaux du département	Taux moyens nationaux
Taxe d'habitation	10.06%	12.24 %	14.34 %
Taxe foncière	18.16%	14.35%	18.36%

En 2006	Taux de Magny	Taux moyens communaux du département	Taux moyens nationaux
Taxe d'habitation	10.31%	12.29 %	14.45 %
Taxe foncière	18.61%	14.43 %	18.53 %

Les recettes obtenues en 2006 grâce à la fiscalité du foncier bâti, taxe d'habitation, et foncier non bâti se sont élevées à 3 787 160 €

Il sera proposé la reconduction de ces taux pour maintenir le niveau de service aux habitants.

.../...

LE FONCTIONNEMENT

o Les recettes

Le budget prendra en compte les éléments suivants :

a) *les excédents du CA 2006 seront repris au BP 2007.*

En 2005, l'excédent propre de l'exercice (recettes moins dépenses) était de 81 742 €.

Pour 2006, cet excédent est d'environ 1 million d'euros

Cet excédent est le résultat d'une bonne maîtrise des dépenses, notamment des dépenses de personnel et de la perception de recettes exceptionnelles et des recettes de 2005 régularisées sur l'exercice 2006.

La restructuration de certains services et les départs à la retraite ont permis de modifier certaines choses.

b) la fiscalité

Les bases fiscales : elles augmenteront de 1.8% conformément à la loi de finances pour 2007.

c) les partenaires

La CAF a reconduit le contrat temps libre pour une durée de 3 ans. En revanche le Contrat Enfance est terminé.

Quant au Centre Social, la CAF devrait le financer à nouveau en 2007. Pour satisfaire à ses exigences, un nouveau projet et une nouvelle organisation sont mis en œuvre depuis octobre 2006.

d) les crédits « politique de la ville »

Ils n'ont pas été reconduits mais la signature d'un Contrat Urbain de Cohésion Sociale devrait permettre le maintien de certaines actions et leur financement.

La Ville vient de signer avec l'Etat un Contrat de Réussite Educative en faveur des jeunes de 3 à 16 ans, qui influencera le budget au niveau du scolaire, la Caisse des Ecoles en étant le gestionnaire.

o L'évolution recettes/dépenses

Les efforts pour la maîtrise des dépenses de fonctionnement devront être poursuivis car les aides de l'Etat continueront à diminuer et la Communauté d'Agglomération aura de plus en plus de difficultés à équilibrer son budget avec la réforme de la taxe professionnelle voulue par le Gouvernement.

Cette décision va étrangler les collectivités locales qui voient leurs compétences et charges augmenter et le principe de libre administration remis en cause.

o Les ordures ménagères

A ce jour, le Préfet n'a pas encore signé l'arrêté permettant à la commune de récupérer la compétence en la matière en sortant du SICTOM.

Lorsque la commune aura récupéré sa compétence, les recettes et les dépenses seront inscrites au budget par décision modificative. Les dépenses et les recettes devraient s'équilibrer cette année.

Toutes les dépenses prévisionnelles y compris les pénalités de sortie devraient être financées en totalité par le produit de la taxe.

Pour 2006, le taux d'imposition était de 12.64%, le produit de 1 396 016 €

.../...

L'INVESTISSEMENT

o Le Contrat Régional et Départemental

a) *La maison de quartier Blaise Pascal* (pôle musical et locaux associatifs)

Montant des travaux inscrits en 2007	Subvention du département à percevoir en 2007	Subvention de la région Pour 2007	Total subvention pour 2007	autofinancement
85% de l'opération soit 1 615 000 €	288 887 €	239 659 €	528 546 €	1 086 454 €

b) *L'église St Germain*

Montant des travaux en 2007	Subv du département	Subv région Pour 2007	Total subvention pour 2007	autofinancement
470 000 €	110 885 €		110 885€	359 115 €

c) *Aménagement d'aires de jeux sportifs.*

Montant de l'opération inscrit en 2007	Subv du département	Subv région	Total subvention pour 2007	autofinancement
652 000 €		128 300	128 300	523 700 €

Le Conseil Général a notifié une aide globale de 450 000 € (dont 400 000 € pour 2007) et le conseil régional une aide globale de 963 168 € (dont 367 959 € en 2007.)

Pour 2007, les aides du contrat devraient se monter à 767 959 € pour une dépense estimée à 2 737 000 € (dont des Restes A Réaliser :

- 39 049 € pour les aires de jeux,
- 142 774.63 pour la Maison de Quartier Blaise Pascal
- 119 058 € pour l'Eglise

Total RAR pour ces opérations 300 881.63 €)

L'autofinancement sera assuré grâce à l'excédent constaté au CA 2006 complété par un emprunt. Notre faible taux d'endettement le permet et cela avait été noté favorablement par le Trésor Public lors de l'instruction de notre dossier.

Comme prévu, la dette de la ville diminuera entre 2007 et 2008 ce qui rend possible la signature de nouveaux emprunts :

	Etat de la dette	annuité
2007	1 442 940 €	353 738 €
2008	1 089 201 €	212 724 €

Si la ville souscrit un emprunt de 1 000 000 € l'annuité de la dette passera à environ 410 000 € pour 2008 soit un montant budgétairement supportable

○ **Les autres investissements**

Poursuite de la modernisation et du renouvellement du parc et du réseau informatique.

Programme de travaux de voirie lié à l'enfouissement des réseaux.

Travaux de bâtiments nécessaires à l'entretien du patrimoine communal.

Renouvellement du mobilier scolaire.

Renouvellement du parc automobile.

Renouvellement du matériel festif et culturel → limitation des frais de fonctionnement

Adaptation des offices de restauration

En investissement, nous avons différentes possibilités :

L'autofinancement

L'emprunt : il est passé de 350 000 € à 212 000 € en 1 an

Hypothèse d'emprunt : 1 M € sur 15 ans, l'annuité sera $\leq 400\,000$ €, ce qui est supportable pour un budget d'une commune.

Conclusion :

La situation est saine mais fragile surtout avec le manque de subventions des partenaires. Il faut continuer à être vigilant.

M. LE MAIRE : « Je remercie les services pour le travail accompli. Ce débat d'orientations budgétaires permet de voir l'évolution du budget et de faire des choix.

M. LE VOT : « La présentation est intéressante et la réflexion significative. Je partage tout cela, mais je dénonce la duplicité du gouvernement actuel qui, au mépris de la constitution de la république qui stipule que les « communes s'administrent librement » veut imposer sa politique rétrograde, en obligeant les communes à réduire leur fiscalité alors que ce sont les communes et les associations caritatives qui ont à gérer les conséquences de la politique menée par ce Gouvernement, mettant sur la paille des centaines de milliers de gens. J'ajoute, également, que les régions et les départements doivent supporter tous les transferts. C'est inadmissible. Si on suivait cela sur le plan communal, nous aurions des difficultés, il faudrait supprimer des services et nous laisserions ainsi beaucoup de gens en difficulté sur le chemin de la vie.

Les aides provenant du budget de l'Etat diminuent. Comment faire sans puiser dans la fiscalité ou dans les richesses locales.

Sur deux grands points importants, la Politique de la ville et le social, les subventions sont en diminution.

Le taux de la taxe d'habitation est le plus bas du département par rapport à la taxe foncière. Qui paie l'une et l'autre ? La taxe d'habitation est payée par tous les habitants, la taxe foncière par les propriétaires, résidents ou non et par les propriétaires de locaux industriels ou les entreprises. Au niveau justice sociale, cela me paraît bien.

Mais aujourd'hui, on voudrait diminuer la taxe foncière, ce qui équivaut à faire payer plus les locataires.

L'INSEE a fait un recensement et je m'étonne de ne pouvoir avoir un chiffre exact depuis un an. Cela conditionne les strates par rapport à la gestion communale et par exemple pour les élections.

M. RAPAILLE : « le recensement a été fait en 2006 et sera notifié en Juillet 2007. »

M. LE VOT : « concernant les ordures ménagères, l'arrêté du Préfet devrait nous parvenir incessamment. »

M. RIVAILLIER : « Le budget est bien présenté. Quelle évolution générale est envisagée en 2007 par rapport à 2006, notamment en frais de personnel ?

M. RAPAILLE : « vous aurez ce qui a été réalisé au CA 2006, nous sommes en dessous de 80 000 €. Pour 2007, il faut compter une évolution de 3.5 % de la masse salariale, c'est un minimum à effectifs constants.»

M. RIVAILLIER : « Quel est le rapport entre Politique de la Ville et CUCS ? Au niveau financier, comment cela se présente ? »

M. LE VOT : « Nous n'avons plus la MOUS, donc nous n'avons plus les moyens d'avoir un Chef de Projet. C'est un Cadre de la mairie qui présente les projets. Nous avons également moins de moyens. »

M. RIVAILLIER : « Dans quels domaines avons-nous beaucoup moins ? »

M. LE VOT : « nous avons 3 catégories dans le CUCS :

Catégorie 1 et 2 : donne droit à des subventions

Catégorie 3 : pas de crédits spécifiques, simplement priorité pour subvention de droit commun.

Cela n'a rien à voir avec le contrat précédent. Dans le CUCS, il nous reste le contrat de réussite éducative, quelques emplois aidés d'adultes relais, plus des subventions de droit commun. Nous n'avons plus de subventions pour investissement. »

M. RAPAILLE : « Depuis quelques années, la baisse des subventions est de 47 000 €. »

M. RIVAILLIER : « L'endettement est faible, mais la Communauté d'Agglomération emprunte pour la commune, ce qui change tout. Il y a également l'amélioration des points restauration scolaire. »

M. RAPAILLE : « c'est au niveau de la Communauté d'Agglomération. »

M. DELMAS : « M. LE VOT a dit que les taux étaient corrects par rapport aux taux départementaux et nationaux. Mais la comparaison n'est pas correcte car il faut se comparer aux communes de taille comparable. On se situe en taxe foncière bien au-dessus. Vous avez parlé de possibilité d'emprunt, je n'ai pas compris ce que vous avez dit « on peut emprunter plus ? »

Soit on peut continuer comme cela ou on peut décider de baisser les impôts.

.../...

En ce qui concerne les ordures ménagères, il est inscrit que les pénalités de sortie devraient être payées par le produit de la taxe, donc par les habitants. Nous payons ainsi le coût de la sortie. On vous pousse à faire des économies depuis un certain temps pour supporter le coût de sortie. Il ne serait que justice que la commune prenne ce coût à sa charge. »

M. RAPAILLE : « Sur la dette, on ne peut pas nous reprocher d'emprunter à tout va. J'ai voulu dire que notre budget nous donne une capacité d'emprunt à rembourser à hauteur de 400 000 € par an, il faut en rester là. »

M. DELMAS : « La dette baisse, ce qui permet de dégager une marge de manœuvre pour équilibrer ou faire des équipements. Vous dites que nous avons la capacité d'emprunter plus, mais si on n'emprunte pas, on peut réduire les impôts.»

M. BISCH : « Dans la rénovation du square des Genêts, 80 % n'est pas subventionné par les partenaires et à ce jour, nous ne pouvons pas sortir le projet. Peut-être qu'au niveau du CUCS, on pourrait obtenir environ 600 000 €. C'est le seul square qui n'a pas été réhabilité, on n'a pas le droit de s'arrêter à mi parcours. La Communauté d'Agglomération continuera son action, mais le square des Genêts, il faudra le faire. Je regrette que le budget de 2007 ne le prenne pas en compte. Ce budget nous montre bien que l'on peut maintenir notre action dans l'investissement et l'aménagement en empruntant pour continuer à investir à endettement constant. »

M. LE VOT : « Je revendique qu'effectivement il y ait ces taux sur Magny et cela ne me surprend pas que sur d'autres communes on fasse l'inverse.

J'ai l'impression que l'emprunt est pour nous, mais c'est pour les habitants. On peut penser que l'on fait trop de choses pour les habitants. Ceux qui le pensent sont ceux qui sont le plus à l'aise et qui ne veulent plus vivre ensemble. L'évolution de cette société n'est pas des plus positives.

Je revendique de payer des impôts car derrière ces pensées se cache une réalité, qui paient les impôts ? »

En ce qui concerne les ordures ménagères, nous avons adhéré en toute connaissance de cause, et je trouve curieux que certains parlent beaucoup de la responsabilité de la commune et pas du tout de ceux qui se sont permis quelques « écarts » avec la légalité et qui sont responsables du doublement du prix. »

M. BORDIER : « Il ne faut pas laisser penser que nous empruntons par plaisir et que nous en faisons trop. »

M. DELMAS : « Vous dépensez trop ».

M. BORDIER : « Il n'y a pas assez de places en crèche, en centre de loisirs, pas assez de logements. Chaque année, les services diminuent leurs dépenses et la population augmente et il y a de plus en plus de demandes de service. Il est nécessaire d'envisager des emprunts. Les associations sont de plus en plus nombreuses et nous ne sommes pas en mesure de les satisfaire. »

M. DELMAS : « Je ne peux pas laisser dire que je sois contre le financement des services, j'ai dit que vous dépensiez trop et non vous en faites trop. On a besoin de financer les associations. Si on recourt à l'emprunt pour couvrir les dépenses de fonctionnement, cela relève d'une gestion hasardeuse. »

M. RAPAILLE : « C'est illégal ».

M. BORDIER : « Je parle de la construction d'équipements, mais pas pour acheter des fournitures, je n'ai pas dit cela. C'est de l'interprétation malhonnête. »

A.DELMAS : « M. LE VOT dit « qu'il y a beaucoup de pauvres et pas beaucoup de riches ». On ne résoudra pas tous les problèmes en taxant de manière plus importante. Ce n'est pas une solution.»

M. RIVAILLIER : « L'OPIEVOY paie du foncier, mais cela se répercute dans les charges des locataires. Je regrette qu'on ne puisse pas faire les travaux au Buisson. Avons-nous bien utilisé l'argent de la Politique de la ville ? Il faut s'efforcer d'avoir mieux avec moins.»

M. LE MAIRE : « Je suis surpris, année après année, de constater que la responsabilité budgétaire est de la seule responsabilité des Elus. Vous ne vous rendez pas compte de ce qui se passe à l'extérieur. Au moment de voter le budget 2006, les recettes étaient au même niveau qu'au budget 2005, suite au désengagement de l'Etat.

Dans les petites communes, c'est une catastrophe. En conséquence, certains Maires envisagent de ne pas se représenter. Jamais vous n'abordez la responsabilité de l'Etat.

Nous avons essayé de faire au mieux et de bloquer au mieux la fiscalité, nous avons été 8 ans sans augmenter les impôts. Vous voulez que la responsabilité incombe, seule, à la majorité !

En ce qui concerne la politique de la ville, vous dites « ça ne peut pas perdurer », effectivement je serais le premier satisfait, mais on constate que la paupérisation perdure. Vous dites « on aurait pu faire mieux »

Toutes les communes qui nous entourent constatent que les travaux qui ont été faits étaient exemplaires, que le quartier s'est ressaisi. Mais ce n'est pas terminé. Il faut revitaliser le secteur commercial. Je ne peux pas entendre que c'est notre responsabilité si la pauvreté et la précarité continuent à s'étendre, notamment au niveau des jeunes qui sont plus fragiles. On a réussi l'aménagement du quartier du Buisson mais la situation reste critique. Oui la politique de la ville doit continuer. En investissement, il y a encore des choses à faire et en fonctionnement aussi, car certains secteurs sont en situation dramatique. »

En ce qui concerne l'endettement, vous faites référence à l'endettement de la Communauté d'Agglomération, c'est récurrent. L'intercommunalité est touchée de plein fouet par les mesures gouvernementales. L'état de la dette de la CA est compatible avec les recettes de la CA ;

Sur l'emprunt, pour notre commune, il faut constater que, depuis 10 ans, l'endettement a considérablement diminué. Si on a recours à l'emprunt, c'est pour l'entretien du patrimoine, l'Eglise St-Germain, l'espace B. Pascal (datant de 1953), les offices pour se mettre en conformité, etc.. Vous faites un mauvais procès à M. RAPAILLE. Si on pouvait éviter l'emprunt on le ferait. Le budget est sain, ce qui va nous permettre de négocier les intérêts.

Enfin, actuellement, il y a une réflexion pour la cuisine centrale car les appels d'offres ne correspondent pas aux estimations (environ 30 % de plus). Il faut retravailler sur le sujet.

M. RIVAILLIER : « Je suis déçu, quand vous dites que je ne tiens pas compte du contexte. Derrière les communes, il n'y a plus personne, je l'ai dit. Et ça va continuer, on le sait, depuis 2 ans, la France vit au dessus de ses moyens. Le problème est là.»

.../...

REVERSEMENT DES SUBVENTIONS CAF A MAGNY LOISIRS ET A LA MJC

M. RAPAILLE rappelle qu'en fin d'année, la Caisse d'Allocations Familiales a versé des subventions pour les deux contrats suivants :

Le Contrat Enfance et le Contrat Temps Libre

Ces contrats concernent plusieurs secteurs dont la MJC et Magny Loisirs à qui, il convient de reverser les sommes suivantes :

Pour la MJC

Au titre du Contrat Temps Libre 2005 14 000.00 €

Pour Magny Loisirs

Au titre du Contrat Enfance 2005 24 337.42 €

Au titre du Contrat Temps Libre 2005 4 797.30 €

Pour la Fête du Jeu..... 4 775.20 €

Soit un total de..... **33 909.92 €**

Les crédits seront prévus au BP 2007 chapitre 67 - article 6748

Il convient d'autoriser le Maire à reverser les subventions de la CAF à Magny Loisirs et à la MJC.

Les délibérations sont soumises aux voix et sont adoptées **à l'unanimité**.

(F. Bordier ne participe pas au vote pour Magny Loisirs)

MISE EN PLACE DU PAIEMENT PAR CESU (Chèque Emploi Service Universel)

M. RAPAILLE expose que l'Etat a mis en place le Chèque Emploi Service Universel (CESU), qui permet :

- Aux employeurs : de participer financièrement aux frais de garde des enfants engagés par leur personnel
- Aux usagers : de régler leurs participations financières pour : l'accueil petite enfance, l'accueil périscolaire, et l'étude surveillée de leurs enfants.
(Les frais de restauration ne peuvent être réglés par ce biais).

A ce jour, seules deux familles ont interrogé les services pour savoir si ce mode de règlement est accepté par la mairie, mais ce dispositif est encore peu connu.

Si le Conseil Municipal décidait d'accepter ce mode de paiement, la commune devrait s'acquitter :

- des frais d'inscription annuels auprès du CRESU (Organisme qui centralise le traitement de ces chèques emploi) qui se montent à 31,10 € à ce jour
- des frais de dépôt de 4,49 € par dépôt (environ 54 € par an si on se limite à un par mois)
- des frais de traitement dont le montant est calculé en fonction du montant des titres CESU par remise et du circuit de remboursement choisi (remboursement sur 7 jours ou 21 jours.

.../...

Le tableau ci-après illustre par organisme émetteur de chèque et circuit de traitement ces frais pour la tranche de montant de remise la plus probable à ce jour.

organisme	Montant du dépôt	Frais de traitement en 7 jours	Frais de traitement en 21 jours
Chèque Domicile Universel	< 249,99€	1,60 % HT (soit par ex pour 200 € 3,2 €)	1,00 % HT (soit par ex pour 200 € 2 €)
Titres CESU Banque Populaire	< 1000 €	1,65 % HT (soit par ex pour 200 € 3,30 €)	0,95 € HT (soit par ex pour 200 € 1,90 €)
Prestations Sodexo CESU	< 330 €	2,30 % TTC (soit par ex pour 200 € 4,6 €)	1,60 % TTC (soit par ex pour 200 € 3,2 €)
Accor Services France	< 1000 €	1,60 % HT (soit par ex pour 200 € 3,2 €)	0,95 % HT (soit par ex pour 200 € 1,90 €)
Domiserve	< 500 €	1,80 % HT (soit par ex pour 200 € 3,60 €)	1,15 % HT (soit par ex pour 200 € 2,30 €)
La Banque Postale	< 1000 €	1,60 % TTC (soit par ex pour 200 € 3,2 €)	0,90% TTC (soit par ex pour 200 € 1,80 €)

(La taxe est le montant TVA 19,6%)

La commune ne peut déterminer que le circuit de traitement.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'accepter le CESU comme mode de paiement des prestations familiales pour l'accueil petite enfance / périscolaire / études surveillées de leurs enfants
- de choisir le circuit de traitement de 21 jours.

M. RAPAILLE : « Je voterai pour car c'est un plus pour les familles, mais cela a un côté pervers car cela entraîne l'exonération des charges sociales et crédits d'impôts pour les entreprises mais aussi pour les familles. »

M. DELMAS : « Je trouve que ce que prennent les banques c'est énorme. On aurait pu s'attendre à des taux plus faibles. Néanmoins, je suis Pour. »

M. BESCO : « Je ne suis pas certain que ce soit les banques qui gèrent le CRESU, je trouve aussi le taux élevé. C'est pervers car cela exonère les entreprises de cotisations sociales plus le dégrèvement d'impôts, je suis réservé.

La délibération est soumise aux voix et est adoptée par :

25 voix Pour et 2 Abstentions (MM. BESCO et GERVAIS)

TARIFS DES ACTIONS DU PROJET « STYLES URBAINS »

M. HOUILLON expose que dans le cadre du projet « styles urbains », organisé cette année autour de la thématique du cirque moderne, plusieurs actions sont menées :

- Un stage cirque et multisports pour les 6/11 ans durant les vacances scolaires de février. La délibération présentée au Conseil Municipal du mois de décembre contenait une inversion de chiffres, c'est pourquoi il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette grille modifiée.

Le stage est ouvert pour 24 enfants, il sera encadré par des intervenants spécialisés en cirque, et se déroulera au gymnase Mauduit.

- Des stages avec des activités multiples, dont la dominante sera le cirque moderne, pour les 6/17 ans, durant les vacances scolaires d'avril.
Ces stages se dérouleront au Buisson (estaminet, gymnase Delaune et extérieur).
L'encadrement sera assuré par des intervenants spécialisés, ainsi que par les services Jeunesse, Sports et Culturel.
Budgets prévisionnels joints.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les tarifs proposés pour ces actions.

M. DELMAS : « nous n'avons pas le budget. Je demande d'avoir le coût de l'activité en face du tarif. »

M. HOUILLON : « le budget vous l'aviez eu en décembre. On repasse la délibération suite à une inversion de chiffres.

Le budget total est de 21 459 €. 130 jeunes doivent participer et la participation de la commune est de 7 639 €.

La délibération est soumise aux voix et est adoptée *à l'unanimité*.

SORTIE DE L'INVENTAIRE ET CESSIION DE VEHICULES

M. BISCH expose que la commune de Magny les Hameaux a, sur le budget de l'année 2006, procédé au remplacement de véhicules.

Les véhicules remplacés « Jumpy 701 BHF 78 » et « super 5 - 257 ACY 78 » ont été parmi d'autres véhicules proposés à la vente auprès du personnel municipal.

Seuls ces 2 véhicules ont trouvé preneurs pour les sommes de 1 200 € pour le « Jumpy » et 700 € pour la « super 5 »

Il convient à ce jour de délibérer pour approuver la sortie de ces deux véhicules de l'inventaire et de les céder et autoriser le Maire à signer tout acte afférant à cette cession.

M. LE MAIRE : « nous avons une flotte de véhicules en bon état, c'est cela aussi le patrimoine. »

La délibération est soumise aux voix et est adoptée par :
25 voix Pour et 2 Abstentions (M. DELMAS et M. JOUHANEAU)

AVIS DE LA COMMUNE POUR L'INTEGRATION DE LA RD 36 DANS LA LISTE DES ROUTES A GRANDE CIRCULATION (RGC)

M. BISCH informe que par courrier du 20 Octobre 2006, Monsieur le Préfet des Yvelines faisait part à la commune de Magny les Hameaux d'une proposition de classement, dans la liste des routes à grande circulation (RGC), de la RD 36. Cette voie étant pour partie sur le territoire communal, Mr le Préfet sollicite l'avis de la commune pour intégrer la RD 36 dans la liste des routes à grande circulation.

Ces voies ont pour but d'assurer la continuité d'itinéraires principaux et notamment le délestage de trafic, la circulation de transports exceptionnels, des convois et transports militaires et la desserte économique du territoire.

Il convient à ce jour de délibérer pour émettre un avis favorable à l'intégration de la RD 36 dans la liste des routes à grande circulation.

M. RIVAILLIER : « Au niveau de la Ville Nouvelle, la RD 36 est à 2 x 2 voies, mais l'Essonne n'a pas souhaité suivre. Si on accepte, est-ce que le Département de l'Essonne va passer cette voie à 2 x 2 voies. »

M. BISCH : « C'est en cours. Les travaux vont peut-être commencer en 2007. »

M. DELMAS : « Au carrefour de Magny, les feux sont souvent clignotants et sont dangereux. »

M. BESCO : « Beaucoup de voitures roulent trop vite. Je remarque que le transfert des services de la DDE entraîne l'abandon par l'Etat de ses prérogatives en la matière, on s'en rend compte dans l'entretien, c'est une logique de gestion que je ne partage pas. »

M. LE MAIRE : « La RD 36 va devenir une voie stratégique, qui traversera St-Quentin et se prolongera jusqu'à Massy. L'objectif est de faire en sorte qu'il y ait une liaison directe en 2 fois 2 voies avec Massy ainsi que le TCSP. »

La délibération est soumise aux voix et est approuvée *à l'unanimité*.

CONVENTION RELATIVE A L'EXECUTION DE TRAVAUX DE PRE-EQUIPEMENT DU PYLONE RTE DESTINES A PERMETTRE L'INSTALLATION FUTURE D'UNE STATION RELAIS DE TELECOMMUNICATIONS

M. BISCH expose que pour permettre l'amélioration des communications des portables dans le secteur du Buisson, les opérateurs téléphoniques ont demandé à Réseau de transport d'électricité (RTE) le droit d'installer du matériel de retransmission sur le pylône situé Esplanade Gérard Philipe au quartier du Buisson.

La commune par délibération du 30 Mai 2006 autorisait le Maire à signer une convention avec les opérateurs pour l'implantation de leur matériel sur le pylône RTE,

Il convient à ce jour de délibérer pour approuver les termes de la convention relative à l'exécution de travaux de pré-équipement du pylône RTE destinés à permettre l'installation d'une station relais de télécommunication et autoriser le Maire à signer la convention.

M. BISCH : « nous avons eu une concertation avec Orange sur ce sujet. Nous avons signé une convention avec RTE. C'est une redistribution pour le quartier du Buisson, pour avoir une meilleure couverture.

Chevincourt est couvert par le pylône de J. Anquetil, les hameaux par le pylône au niveau de l'INRA. Au niveau de la sécurité des émissions des ondes, Orange s'engage à faire des contrôles.

M. LE VOT : « Au départ, la délibération que nous avons signée était technique et ordinaire. La question des antennes relais pose des interrogations au niveau santé auprès des habitants. Les enjeux financiers sont considérables et la transparence dans ce domaine est difficile à obtenir. Un projet de loi a été déposé le 13 Juillet 2005 à l'Assemblée Nationale, mais il n'a pas été voté.

M. LE VOT lit un exposé sur les antennes (voir pièce jointe).

.../...

M. LE VOT : « Je pense qu'il serait plus prudent de renégocier cette question. On travaille sur le déplacement de la ligne HT. Je suis réservé et je ne suis pas en capacité de voter cette délibération. »

M. RIVAILLIER : « Ne peut-on mettre un émetteur plus puissant à J. Anquetil ? »

F. BORDIER : « L'antenne est à 100 m du Centre de Loisirs, jamais un seul parent ne m'a interpellé. Aujourd'hui, j'ai 15 parents sur le Buisson qui m'ont interpellé sur la question. Cela me pose problème, tout en sachant qu'il y a un réel problème de réception au Buisson. »

M. RIVAILLIER : « Mettre une antenne au Buisson n'est peut-être pas salubre, mais à J. Anquetil, on pourrait peut-être faire quelque chose pour que les gens du Buisson reçoivent. »

M. DELMAS : « Le problème des ondes magnétiques est connu. Des essais ont été faits il y a au moins 15 ans pour les écrans informatiques. Les normes étaient imposées par les Suédois. La remarque de F. Bordier est judicieuse, si on se pose le problème pour le pylône du Buisson, on peut se le poser pour J. Anquetil ? »

M. BESCO : « Nous sommes en pleine contradiction. On peut s'interroger sur les risques et je suis pour le principe de la précaution. L'implantation proposée est mauvaise, il faut que les opérateurs trouvent une autre implantation. Je ne voterai pas la délibération. »

M. RAPAILLE : « Je ne parlerai pas des problèmes techniques. Je m'interroge sur la délibération que nous avons votée au mois de Mai. Aujourd'hui, on fait marche arrière. Que se passera-t-il ? »

M. LE MAIRE : « J'ai signé la convention puisque nous étions tous d'accord à l'époque. Le choix de vivre avec les ondes est un peu partout (télé, portable, micro-ondes, etc). Il y a une demande très forte sur le quartier du Buisson car les autres quartiers sont bien couverts.

Il y a 2 opérateurs sur J. Anquetil (pas SFR) et 2 opérateurs sur INRA. Sur le Buisson, l'idée était de mettre un relais de l'antenne J. Anquetil

Nous avons rencontré les techniciens, l'idée est de déplacer la ligne HT.

L'argumentation d'Orange est que cette antenne est installée sur le pylône à proximité du parking Sud. Dans la convention de Mai, il était dit que l'antenne serait déplacée avec le pylône, en dehors du quartier, après acceptation de la Région et de RTE.

L'antenne perd l'essentiel de son émission à partir de 3 m.

Nous avons demandé une mesure de contrôle avant et après la pose et également au Stade J. Anquetil, à leurs frais et avec un organisme officiel qui n'a rien à voir avec l'opérateur.

Je rappelle que nous avons donné notre accord et que l'opération est engagée. Un retour en arrière est illégal. Je suis inquiet de la disparition de la téléphonie mobile sur Magny les Hameaux s'il n'y a pas accord, et si on doit supprimer les antennes, cela pose problème. Je ne sais pas quelles seront les conséquences pour la commune, car il y a eu des engagements financiers non négligeables et Orange va réagir. »

M. POULTEAU : « Quelles sont les incidences si on ne vote pas ? »

M. LE MAIRE : « Nous avons passé une convention avec Orange, il y aura un contentieux. La position sur un autre pylône posera le problème de couverture du réseau. »

.../...

M. LE VOT : « Je comprends bien les arguments, mais on peut avoir également un contentieux avec les habitants. »

M. DELMAS : « L'indemnité de 1 000 € n'est pas élevée. Les opérateurs sont prêts à verser des indemnités beaucoup plus élevées. »

M. BESCO : « En tout cas, cela ne change rien. Le débat national avance. La demande d'étude d'une autre implantation n'est pas nouvelle. Je n'ai aucune confiance dans les opérateurs Orange, SFR, etc.. Il faut qu'ils travaillent sur un autre projet.

M. HOUILLON : « J'habite le Buisson et je ne peux pas me servir de mon portable parce que ça ne capte pas. C'est très désagréable de ne pouvoir avoir ce service. Je pense qu'il faut faire la part des choses au niveau du problème de santé publique. Une partie de la population n'a pas accès à certains services qui sont utilisés aussi pour le travail, ce qui le rend impossible. J'ai fréquenté l'école A. Gide qui se situe sous la ligne HT. Je suis pour ce relais. »

M. BORDIER : « Je vais m'abstenir, les normes doivent évoluer.

A.LE VOT : « Ce serait à 61. Moins on met d'antenne, plus elle doit être puissante pour aller loin. »

M. LE MAIRE : « Je suis persuadé que tous les appareils qui nous entourent (télé, portable, micro-ondes, etc.) sont nocifs. Nous avons pris une décision avec réflexion et en fonction des interrogations des habitants dans certains quartiers. Dire non me semble non réaliste. Ne peut-on envisager, pour couvrir très largement le quartier, en fonction du débat de ce soir, de demander à RTE + Orange d'envisager de placer l'antenne sur un pylône à l'extérieur du quartier en dehors de la zone urbanisée. Il y a des besoins, on ne peut pas les ignorer et supprimer les portables à Magny, c'est impensable. Il faut rechercher une solution technique pour positionner cette antenne assez loin des habitants. »

M. LE VOT : « Je souscris à cette solution, mais on ne peut pas signer la convention ce soir. Je ne veux pas du débat téléphone portable ou pas, on peut renégocier et exiger des normes plus basses. La Ville de Paris a obtenu des normes plus basses. Certes, nous avons voté au mois de Mai, mais devant les inquiétudes, il faut renégocier par rapport à certains éléments qui font que l'on veut revoir les choses, car une fois installée ce sera difficile. »

M. POULTEAU : « L'opérateur est-il capable de faire le rayonnement ? Il faut être rassuré sur la santé. Pouvons-nous reporter cette décision ? »

M. BISCH : « A Paris, ce n'est pas du tout comparable, il y a des antennes sur tous les toits entre 200 et 400 m de distance. De toutes façons, où que ce soit, cela gênera quelqu'un. Si on installe une antenne de faible émission, cela veut dire qu'on multiplie les antennes. Je propose qu'on retire la délibération et que l'on renégocie avec les opérateurs. Il faut également demander des relevés pour l'antenne de J. Anquetil. »

M. LE MAIRE : « nous allons rencontrer RTE et Orange à nouveau et je retire cette délibération de l'ordre du jour. Toutefois, suite au retard pris, nous risquons d'avoir des retombées financières. »

.../...

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER LE MARCHE TRAVAUX EN LOTS SEPARES B. PASCAL POUR LES LOTS 3-4-11-13

M. BISCH rappelle qu'en date du 20 Novembre 2006, le Conseil Municipal a délibéré pour autoriser le Maire à signer le marché en lots séparés Blaise Pascal pour les lots 1-2-5-6-7-8-9-10-13-14 et à relancer les lots suivants :

Lot 3. Charpente

Lot 4. Couverture – Etanchéité – Panneaux photovoltaïque

Lot 11. Escalier à marches élévatrices

Lot 13. Chauffage – ventilation – plomberie

Après consultation, la Commission d'Appel d'Offre en date du 9 Février 2007 a retenu les entreprises suivantes :

Lot 3	Les Charpentiers de Paris	- montant :	59 275,00 Euros
Lot 4	Sté B.C.D.N.	- montant :	183 973,86 Euros
Lot 11	Sté OTIS	- montant :	15 000,00 Euros
Lot 13	Sté Roger RENARD	- montant :	174 000,00 Euros

Il convient d'autoriser le Maire à signer les marchés correspondants.

M. BISCH : « nous sommes à 1 % au-dessus de l'estimatif. »

M. BESCO : « il faut être attentif sur les contrats de travail des gens présents sur les chantiers. »

R. BISCH : «Le chantier de la commune est contrôlé chaque semaine. Je pense que M. BESCO fait allusion aux chantiers à caractère privatif. »

La délibération est soumise aux voix et est adoptée par :

25 voix Pour et 2 Abstentions (M. DELMAS et Mme JOUHANEAU)

CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE

M. LE VOT expose que la circulaire du 24 mai 2006 relative à l'élaboration des Contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) instaure le cadre de la nouvelle contractualisation de la politique de la ville.

Cette circulaire réaffirme les principes fondateurs : identification des quartiers prioritaires, élaboration du projet à une échelle pertinente, mobilisation des politiques de droit commun, ingénierie dédiée.

Le CUCS est le document d'action stratégique élaboré par les partenaires locaux. Il définit le projet social et urbain qu'ils s'engagent à mettre en œuvre pour réduire les écarts de développement entre les territoires prioritaires et leur environnement.

Il vise une meilleure intégration de ces territoires dans le fonctionnement de la ville et de l'agglomération dans lesquelles ils se situent.

Il doit permettre l'amélioration de la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires et favoriser l'égalité des chances entre tous les habitants d'une même collectivité.

.../...

Pour Magny les Hameaux et le quartier du Buisson en particulier, il s'agissait de faire valoir que la rénovation urbaine devait nécessairement s'accompagner d'actions sociales, économiques et culturelles dans le temps, en faisant valoir que la situation de nombreuses familles ne s'améliore pas voire se dégrade.

Par ailleurs, l'enclavement du quartier du Buisson amplifie les problèmes par une difficulté d'accès à l'emploi, à la formation et aux loisirs.

Les arguments de la Municipalité ont été entendus et le Préfet a confirmé dans un courrier reçu le 24 octobre 2006 « que le quartier du Buisson fera l'objet d'une contractualisation justifiée par la nécessité de mobiliser dans le cadre d'une veille préventive quelques dispositifs de prévention spécifiques en complément de moyens de droit commun renforcés, qui seront déployés sur votre territoire compte tenu des enjeux identifiés au présent comme à l'avenir ».

Cela nous a permis de déjà mettre en œuvre un Contrat de Réussite Educative et d'obtenir le financement de 2 postes « adultes relais ».

Le document cadre de l'ensemble des dispositifs comporte trois parties :

1. analyse de la situation (diagnostic territorial)
2. définition des champs d'intervention prioritaires (enjeux et orientations stratégiques ; déclinaison des axes stratégiques)
3. les modalités de pilotage, de suivi et d'évaluation (gouvernance)

Les deux premiers points sont présentés ce soir pour validation.

Le troisième fait l'objet d'un travail d'élaboration avec la communauté d'agglomération autant sur les modalités de pilotage, de suivi et d'évaluation que sur les outils intercommunaux à mobiliser.

Ce troisième point fera l'objet, compte tenu du calendrier qui nous est imposé, d'une présentation lors d'un prochain Conseil municipal.

Il est proposé au Conseil municipal de valider le Contrat Urbain de Cohésion Sociale pour ses deux premières parties.

M. LE VOT : « Il reste un certain nombre de préoccupations, notamment en fonction de la réalité géographique du quartier. Des choses importantes ont été faites ces 10 dernières années, mais certaines ne dépendent pas de la Municipalité.

Suite à des protestations par rapport à la suppression de la politique de la ville, notre analyse a été validée par un certain nombre de partenaires. Le Gouvernement a mis en place 3 catégories, nous sommes dans la catégorie 3. On peut donc ponctuellement obtenir certaines subventions, mais nous n'avons plus de garanties et pas de moyens pour avoir un Chef de Projet, ce sont donc les services qui instruisent les dossiers. La partie intercommunale ne peut pas être présentée ce soir.

F. BORDIER : « Je fais une remarque sur la Réussite Educative, il ne faut pas confondre avec la réussite scolaire. Il y a une grande inquiétude du corps médical sur la pratique de repérage des enfants, sur des attitudes, des comportements. Je suis sensible à cela par rapport à la loi sur la délinquance qui est ajournée et non retirée.

Les Adultes-Relais qui travaillent pour trouver des solutions pour le quartier du Buisson sont payés au SMIC, il y a des critères d'embauche (habitant le quartier, etc...). Comment pouvons-nous travailler avec eux alors qu'ils sont eux-mêmes en difficulté ? Ce sont des postes aidés et ensuite que faisons-nous de ces personnes.»

.../...

M. RIVAILLIER : « Où en sommes-nous avec la CAFY ? »

M. LE VOT : « Nous avons restructuré le Centre Social pour tenir compte de leurs exigences. Pour bénéficier de subventions, il faut avoir un bon projet et être toujours plus performant. »

M. LE MAIRE : « Les rapports avec la CAF sont de plus en plus difficiles à comprendre. Pour que la CAF puisse gérer les engagements pris par l'Etat en 2006, il aurait fallu une augmentation de 13 % partie versée par l'Etat, et la partie validée est de 8 %. On ne retrouvera pas le contrat enfance. »

La délibération est soumise aux voix et est adoptée par :

25 voix Pour et 2 Abstentions (M. DELMAS et Mme JOUHANEAU)

AUTORISATION DONNEE A LA SOCIETE ANTIN RESIDENCES DE DEPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE

M. LE VOT informe que la Société « Antin Résidences » sollicite une autorisation pour déposer un permis de construire au Triangle de la Chapelle Lacoste, pour 21 logements collectifs et 21 maisons individuelles.

S'agissant d'une parcelle de terrain communale cadastrée AS 35, il convient d'autoriser la société « Antin Résidences » à déposer sa demande de permis de construire

Il convient d'autoriser la société Antin Résidences à déposer un permis de construire pour 21 logements collectifs et 21 maisons individuelles.

M. RIVAILLIER : « Je suis pour l'aménagement de ce quartier mais pas avec des constructions de logements mais des espaces verts. Nous voterons contre. »

M. BESCO : « Je suis tout à fait favorable à ce projet. Il reste encore quelques associations logées dans ce quartier, je souhaite que l'on soit attentif à leur déménagement. »

M. LE MAIRE : « Nous sommes dans un secteur central sur lequel l'objectif est de permettre au pôle culturel de fonctionner normalement. L'idée est de valoriser la pointe de la Chapelle Lacoste et permettre ainsi une cohérence de fonctionnement avec l'ensemble du secteur associatif. Il y aura un équilibre entre la rue P. Cézanne et La Chapelle Lacoste. Les véhicules seront dirigés vers la rue P. Cézanne et la rue des Ecoles car il y a une intersection dangereuse au niveau du chemin et de la rue de la Chapelle. Les espaces verts sont indispensables et sont intégrés dans cette opération. Je rappelle qu'il y a un parc de 6 000 m² face à l'Hôtel de Ville. »

M. RIVAILLIER : « J'y suis opposé, cela va encore créer des problèmes de stationnement. On peut valoriser le stationnement et l'école de musique, autrement qu'en construisant des logements.»

M. LE MAIRE : « Il est prévu des parkings souterrains »

M. DELMAS : « Nous sommes contre ce projet de constructions de logements. »

.../...

M. LE VOT : « Je fais une remarque sur la protection des espaces, de la biodiversité. Il faut améliorer et diminuer les transports. Il y a un réchauffement de la planète, on ne peut pas étaler les logements trop loin, sinon ce sont des espaces verts qui seront neutralisés et de l'énergie supplémentaire pour les transports. Il faut bien, comme le prévoit la charte du PNR, redensifier les centres bourg. »

M. LE MAIRE : « Je rappelle que dans cette opération, il y a une mixité en accession et en locatif. »

La délibération est soumise aux voix et est adoptée par : **22 voix Pour et 5 voix contre**
(MM. RIVAILLIER, JULIEN LABRUYERE, DELMAS, Mme DEBIEU, JOUHANEAU)

La séance est levée à 0 h 15.

Le Maire

Le Secrétaire de Séance

Le Secrétaire Auxiliaire

J. LOLLIOZ

C. MERCIER

E. CATTIAU